

# Le Fonds de Solidarité et de Développement Durable pour l'eau (FSDD).

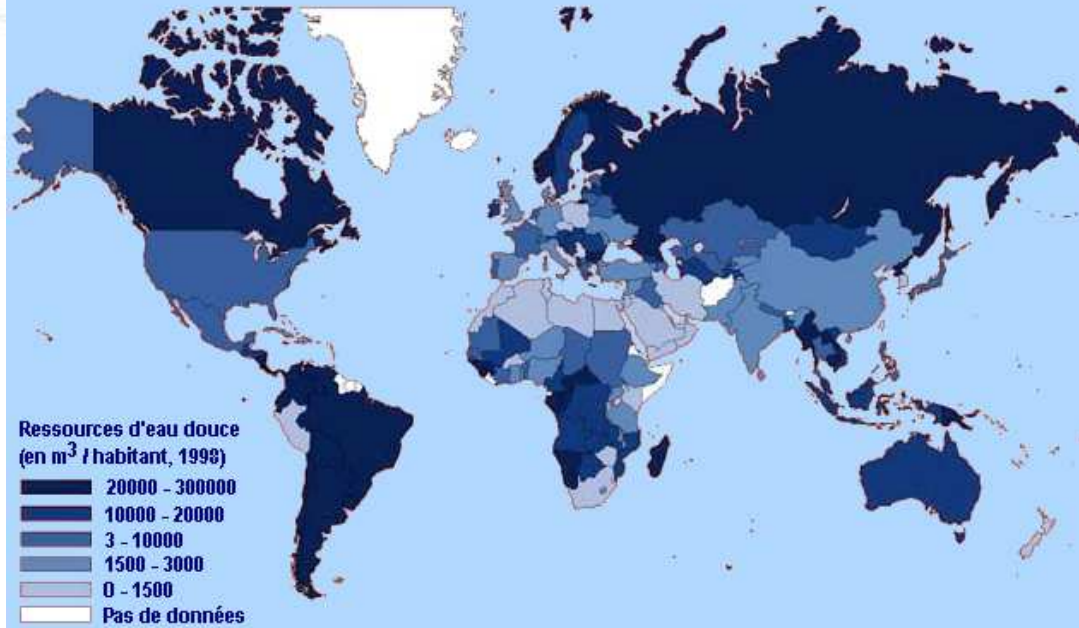
## Historique

- > 2002 - engagement politique au **Sommet de la Terre** : contribuer aux OMD\* en mobilisant du savoir-faire et des moyens financiers
- > 2003 - Renégociation du **contrat d'affermage avec Veolia** : avenant créant un Fonds pour « *apporter aux pays du sud une aide régulière au développement durable dans le domaine de l'eau* »
- > 2005 - Dispositif consolidé par la délibération d'application de la **loi sur le 1% solidarité Eau (loi Oudin Santini)**
  - Au Grand Lyon 0,4% des budgets Eau et Assainissement pour
  - La coop. décentralisée Eau : échanges sur les métiers de l'eau
  - Le Fonds Eau : financement d'infrastructures

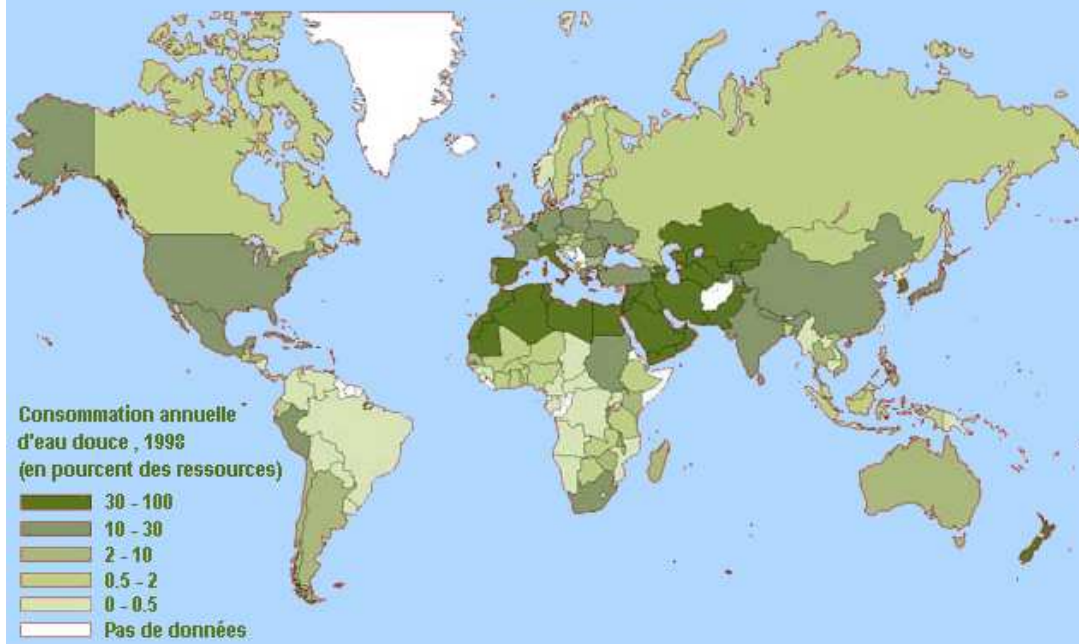
\* Objectifs du Millénaire pour le Développement



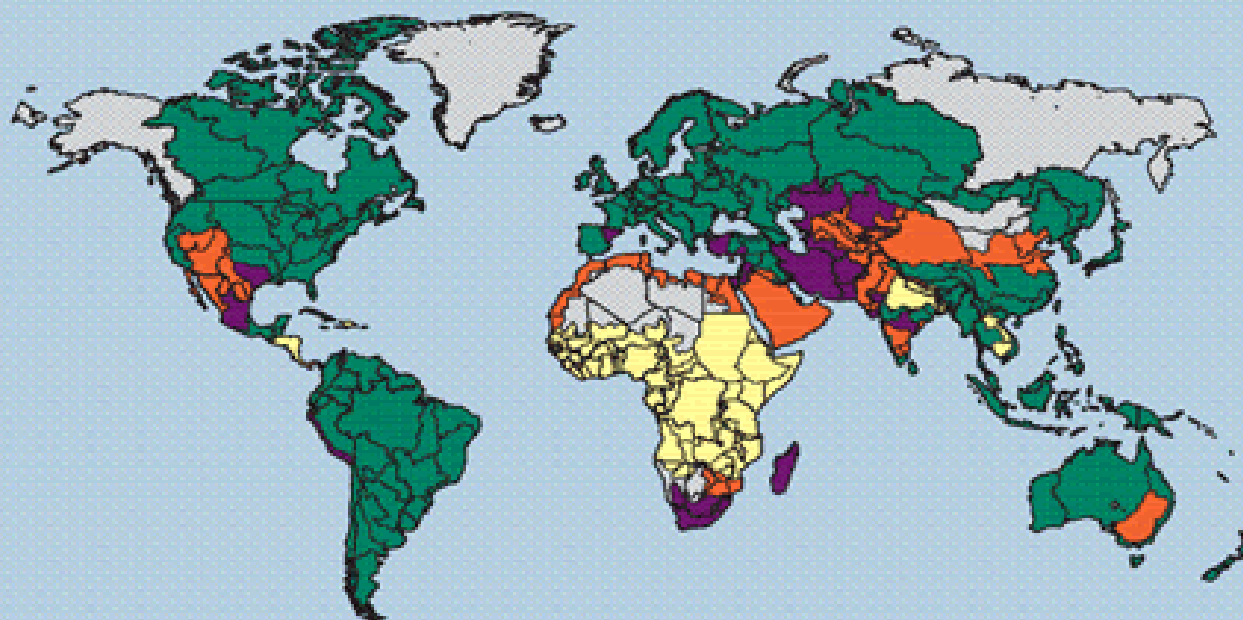
## Ressources d'eau douce



## Consommation d'eau



## Zones de pénurie d'eau physique et économique



■ Pénurie d'eau physique ■ Niveau proche de la pénurie d'eau physique ■ Pénurie d'eau économique ■ Peu ou pas de pénurie d'eau. ■ Pas d'estimation

- Peu ou pas de pénurie d'eau. Ressources en eau abondantes par rapport à leur utilisation, avec moins de 25 pour cent des eaux des cours d'eau prélevés pour les besoins humains.
- Pénurie d'eau physique (l'exploitation des ressources en eau est proche des limites de viabilité ou les dépasse). Plus de 75 pour cent du débit des cours d'eau sont prélevés pour les besoins agricoles, industriels et domestiques (en tenant compte du recyclage des débits de retour). Selon cette définition 5 qui établit un lien entre les disponibilités en eau et la demande d'eau 5 les zones sèches ne sont pas nécessairement des zones de pénurie d'eau.
- Niveau proche de la pénurie d'eau physique. Plus de 60 pour cent du débit des cours d'eau sont prélevés. Ces bassins connaîtront une pénurie d'eau physique dans l'avenir proche.
- Pénurie d'eau économique (le capital humain, institutionnel et financier limite l'accès à l'eau même s'il y a suffisamment d'eau localement dans la nature pour satisfaire les besoins humains). Les ressources en eau sont abondantes par rapport à leur utilisation avec moins de 25 pour cent des eaux des cours d'eau prélevés pour les besoins humains, mais il existe des problèmes de malnutrition.

**h2o**

**Stress hydrique**  
Ressources utilisées  
/ ressources disponibles

- Très élevé - plus de 80 %
- Elevé - entre 40 et 80 %
- Moyen - entre 20 et 40 %
- Faible - entre 10 et 20 %
- Nul - moins de 10 %



## Principe

- > Le Fonds Eau est alimenté par **contribution paritaire** de Veolia Eau et du Grand Lyon de 300 000 euros / an chacun.  
Depuis 2007 aide de l'Agence de l'eau RMC.  
A partir de 2011 Lyonnaise-Suez à hauteur de 50 000 euros / an
- > Objectifs : Développer les **infrastructures** d'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour les populations les plus pauvres
- > Moyens : Financement de projets réalisés **par des ONG locales** pour le compte de collectivités du Sud



Madagascar / Fianarantsoa (Aide au Tiers-Monde)

## Fonctionnement

- > **Un Partenariat Public Privé pour le développement**
  - Grand Lyon - Veolia - Suez - AERMC au Nord
  - ONG – Collectivité locale au Sud
  
- > **Un comité de pilotage**
  - définit les orientations stratégiques
  - valide les conventions de financement
  
- > **Un comité technique**
  - analyse et sélectionne les projets à financer en fonction de critères définis
  - suit et évalue la mise en œuvre du projet en lien avec l'ONG



*Guinée / Naddhal (SAGA)*

## Les étapes d'instruction d'une demande

> **Comité technique**

Chargé de l'analyse technique des demandes en fonction des critères d'éligibilité  
-> avis technique.

> **Comité de pilotage**

Composé de 5 élus Grand Lyon, 4 représentants de Veolia Eau et 1 représentant de Suez.

Il définit les critères d'éligibilité des projets et la zone d'intervention.

Sur la base de l'avis technique du CT, il décide des projets retenus pour financement et du montant des subventions accordées.

> **Décision finale**

Décision positive à valider par le conseil de communauté. Deux conventions de financement sont signées : ONG /Grand Lyon et ONG/Veolia ou Suez.

Décision négative : un courrier motivant le refus adressé au demandeur.

> **Déroulement et suivi du projet**

Le CT suit l'avancement administratif du dossier et l'avancement technique du projet. Le Fonds peut mener des missions d'évaluation ex post sur le terrain.



## Éligibilité des projets

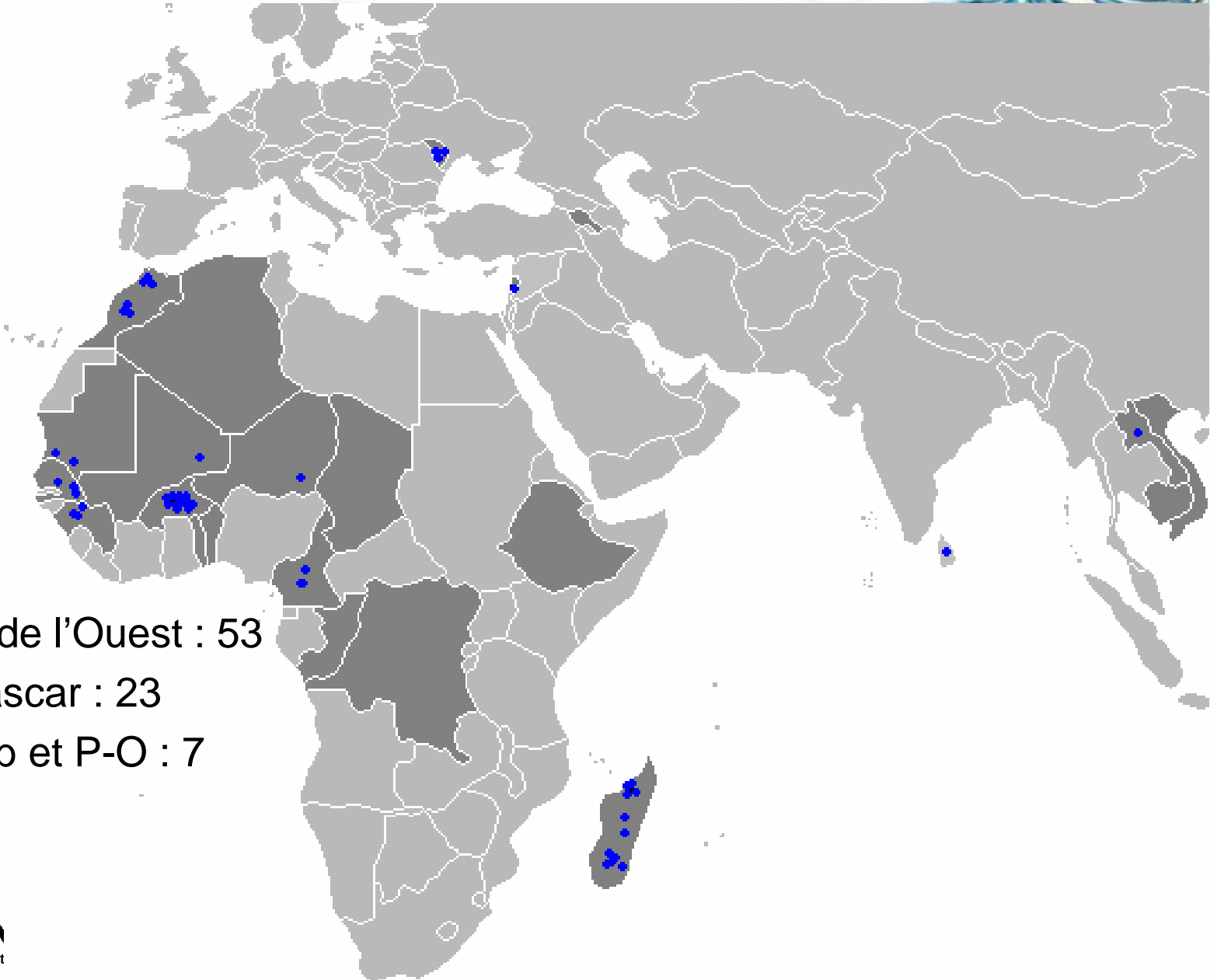
- > Eau potable et/ou assainissement
- > Besoin avéré et exprimé par une **autorité locale Sud**
- > Cohérence avec les **politiques sectorielles**
- > Intérêt général et **propriété publique** des ouvrages
- > **Implication des populations** bénéficiaires
- > Garanties d'une gestion **pérenne** des ouvrages
- > Intégration dans un **projet global** de développement local
- > Critères géographiques:  
**16 pays éligibles**

Enveloppe moyenne de subvention :  
de 20 000 € à 80 000 € par projet.



*Burkina / Manga (Les Amis du  
Burkina Faso)*

## Éléments de bilan : zone d'intervention

- 
- Afrique de l'Ouest : 53
  - Madagascar : 23
  - Maghreb et P-O : 7
  - Asie : 4
  - Haïti : 2

## Éléments de bilan fin 2010

- > **100** projets financés depuis 2003
- > **4 560 000 €** de subventions octroyées
- > **20** pays bénéficiaires
- > **450 000** bénéficiaires, essentiellement en zone rurale et périurbaine

Modalités pratiques: <http://www.grandlyon.com/Presenter-un-projet-au-Fonds-Eau.3151.0.html>